



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que

**par arrêté numéro 3A/2019/0470/156 du 6 mars 2019 le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire**

**a accordé à Madame Nadia FILALI**

**l'autorisation pour exploiter une crèche à Filsdorf, 10, Draikantonsstrooss.**

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir de la notification de la décision.

Le bourgmestre,  
Joseph HEISBOURG



Le secrétaire ff,  
Romaine RASSEL

### Certificat de Publication

Il est certifié que la présente est publiée  
et affichée à partir du 21 mars 2019 jusqu'au 30 avril 2019 inclus.

Dalheim, le 21 mars 2019

Le bourgmestre,  
Joseph HEISBOURG



Le secrétaire ff,  
Romaine RASSEL